

PROMOTION INTERNE 2025

Dispositif transitoire et exceptionnel pour les fonctionnaires de catégorie C exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie DOSSIER D'INSCRIPTION



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ORNE
2 rue François Arago – 61250 Valframbert

Tel : 02.33.80.48.00
www.cdg61.fr
mail : grh@cdg61.fr

Dossier à télécharger et à remplir uniquement sous format numérique

Date limite de dépôt du dossier complet : Mercredi 23 avril 2025

Dossier à retourner, par voie postale cachet de la Poste faisant foi ou dépôt au Centre de Gestion de l'Orne jusqu'à 17 heures ou par mail à grh@cdg61.fr minuit

Pour toute question, contactez votre gestionnaire carrières

Références juridiques :

- [Loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie](#)
- [Décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie](#)

Dans le cadre d'un « plan de requalification » valable jusqu'au **31 décembre 2027**, les **secrétaires de mairie relevant de la catégorie C peuvent être promu(e)s en catégorie B, sans aucun quota.**

Seule l'autorité territoriale (maire ou président) peut présenter le dossier. Ce n'est pas une obligation

TROIS conditions sont à remplir pour pouvoir être inscrit sur la liste d'aptitude permettant une nomination dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :

1. être fonctionnaire titulaire sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe ou de 1ère classe, quel que soit le temps de travail dans la collectivité, au 1^{er} janvier 2025
2. compter au moins 4 ans de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants, en qualité d'agent titulaire, stagiaire ou contractuel, au 1^{er} janvier 2025
3. exercer les fonctions de secrétaire général de mairie

Nom de la COLLECTIVITE présentant le dossier :

Plusieurs collectivités employeurs : ☐ OUI

☐ NON Si oui, merci de remplir la fiche navette au verso

Nom et prénom de l'agent :

Temps de travail :

Cadre réservé au cdg
N° de dossier :

.....

VERIFICATION DES CONDITIONS POUR PRESENTER LE DOSSIER

IMPORTANT :

Le dossier ne sera pas recevable si :

- les obligations de formation de professionnalisation et les conditions cumulatives ne sont pas remplies
- l'état des services n'est pas joint (tableau annexé)
- le rapport motivé de l'autorité n'est ni rempli ni signé
- l'arrêté de nomination SGM n'est pas fourni

1/ CONDITION GENERALE POUR LA PROMOTION INTERNE :

FORMATIONS OBLIGATOIRES DE PROFESSIONNALISATION CNFPT ou reconnues par le CNFPT par équivalence (2 jours par période de 5 ans) Joindre obligatoirement les attestations de formation. Pour les formations qui seront réalisées après le dépôt du dossier, les inscrire aussi dans ce tableau et nous joindre les attestations au plus tard jusqu'au 30/06/2025.

Périodes		Mois et Année	Nombre de jours (1j=6h)	THEME de la FORMATION	ORGANISME
1	De juillet 2018 à juin 2023				
2	A partir de juillet 2023				

2/ CONDITIONS CUMULATIVES PARTICULIERES LIEES AU DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE PROMOTION INTERNE DES AGENTS DE CATEGORIE C EXERCANT LES FONCTIONS DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE

TROIS conditions sont à remplir pour pouvoir être inscrit sur la liste d'aptitude permettant une nomination dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

☐

Être fonctionnaire titulaire sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe ou de 1ère classe, quel que soit le temps de travail dans la collectivité, au 1^{er} janvier 2025

Grade actuel :

☐

Compter au moins 4 ans de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants, en qualité d'agent titulaire, stagiaire ou contractuel au 1^{er} janvier 2025

Fournir obligatoirement un état de service (modèle en annexe)

☐

Exercer les fonctions de secrétaire général de mairie

L'agent exerce-t-il les fonctions de secrétaire général de mairie à ce jour (joindre l'arrêté de nomination aux fonctions)

OUI, ☐

NON ☐

3/ MOTIVATION DE LA PRESENTATION DU DOSSIER PAR L'AUTORITE

(15 lignes maximum dans le cadre ci-dessous)

**IMPORTANT : Si absence de rapport motivé après une relance des services du centre de gestion,
le dossier de promotion interne ne sera pas recevable.**

Fait le

A

L'autorité territoriale(cachet et signature)

FICHE NAVETTE
PROMOTION INTERNE

AGENT INTERCOMMUNAL- Année 2025

Une question écrite publiée au JO Senat du 19/07/2018 est venue apporter un nouvel éclairage sur la promotion interne, précisant « en cas de cumul d'emploi à temps non complet, une promotion interne par un employeur est sans effet sur la situation statutaire de l'agent vis-à-vis de son autre employeur ».

Démarche à suivre :

Cette fiche doit **obligatoirement** accompagner le dossier de promotion interne de l'agent intercommunal. Cette fiche est établie à l'initiative de la collectivité principale ou d'une autre de ses collectivités.*

Il convient de n'adresser qu'un seul dossier, au titre de l'ensemble des collectivités favorables à la promotion.

Nom :

Prénom :

NOMS DES COLLECTIVITES	Temps de travail de l'agent dans la collectivité	AVIS	DATE, SIGNATURE ET CACHET
Collectivité principale (=emploie l'agent le plus d'heures) :		☐ Favorable ☐ Défavorable	
2ème collectivité :		☐ Favorable ☐ Défavorable	
3ème collectivité :		☐ Favorable ☐ Défavorable	
4ème collectivité :		☐ Favorable ☐ Défavorable	

*Lorsque l'agent relève de plusieurs collectivités, la décision de promotion ne peut être prise que :

- lorsque les 2/3 des autorités représentant au moins la 1/2 de la durée hebdomadaire sont favorables,
- ou que la 1/2 des autorités représentant au moins les 2/3 de la durée hebdomadaire sont favorables.

☐ Plus de 1000 habitants[illegible]

6	ANCIENNETE DANS LA FONCTION PUBLIQUE : Date de nomination stagiaire :																
7	ANCIENNETE DANS UN POSTE DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE : Depuis le (date) :																
8	NOMINATION SUITE AU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE Année d'obtention du concours : Date de nomination :																
9	NOMINATION SUITE À L'EXAMEN PROFESSIONNEL ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE Année d'obtention de l'examen professionnel : Date de nomination :																
10	PARTICIPATION AUX ÉPREUVES ÉCRITES DU CONCOURS DE REDACTEUR/REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE <table><thead><tr><th>GRADE</th><th>ANNEE</th><th>Admissible (cocher)</th><th>Non admissible (cocher)</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	GRADE	ANNEE	Admissible (cocher)	Non admissible (cocher)												
GRADE	ANNEE	Admissible (cocher)	Non admissible (cocher)														
11	AVEZ-VOUS SUIVI LA FORMATION DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE DU CDG ☐ OUI ☐ NON ANNÉE :																